TABLEAU DES VOIES COMMUNALES (selon l'ordonnance n° 59-115 du 07/01/1959)		
N°	Dénomination	Longueur (m)
1	de Raoux	680
2	d'Ansouis	1630
4	des Latauds	1500
5	des Grès	820
6	du Carré	1665
7	du Château	520
8	de la Sereine	1950

TABLEAU DES VOIES COMMUNALES (réf. CAV.ISS ATESAT FEV/2007)		
N°	Dénomination	Longueur (m)
A	Chemin de Raoux	518
B	Chemin du Chamoyre	625
C	Chemin du Carré	1254
D	Chemin des Grès	688
E	Chemin de la Grand Combe	242
F	Chemin de la Montagne	2110
G	Chemin du Clôt des Anges	1107
H	Chemin de la Roque	1031
I	Chemin des Fonzes	348
J	Chemin des Figulières	887
K	Chemin des Latauds	1654
L	Chemin de Roubian	442
M	Chemin des Palons	825
N	Chemin de Colombe	156
O	Chemin de Vivier	2094
P	Chemin de la Sereine	1427
Q	Chemin de l'Esqueras	1572

MODIFICATIONS DE 2018			
TABLEAU DES VOIES COMMUNALES (réf. CAV.ISS ATESAT FEV/2007)			
N°	Dénomination	Longueur (m)	
A	Chemin de Raoux	518	
B	Chemin du Chamoyre	625	
C	Chemin du Carré	1254	
D	Chemin des Grès	688	
E	~~Chemin de la Grand Combe~~ Chemin de la Sereine	242	
F	Chemin de la Montagne	2110	+ 150 = 1960
G	Chemin du Clôt des Anges	1107	
H	Chemin de la Roque	1031	
I	~~Chemin des Fonzes~~ Chemin des Fioulons	348	
J	Chemin des Figulières	887	
K	Chemin des Latauds	1654	
L	Chemin de Roubian	442	199
M	Chemin des Palons	825	192
N	Chemin de Colombe	156	854
O	Chemin de Vivier	2094	
P	Chemin de la Sereine	1427	
Q	Chemin de l'Esqueras	1572	+ 351 = 1923

TABLEAU DES CHEMIN RURAUX (selon l'ordonnance n° 59-115 du 07/01/1959)			
N°	Dénomination	Désignation du point de départ au point d'arrivée	Longueur (m)
101	CR de Cavaillé à Saint-Martin	du CD 120 au CV 6	1400
102	CR de Cavaillé à Cotrèbres	du CD 189 à la limite de St Martin de Cavaillon	2220
103	CR de Serrière	du CV 6 au Torrent du Loup	600
104	CR de la Sereine	du CD 189 au chemin de Falgneau	1000
105	CR de Roubian	du CD 189 à la parcelle n°1417 section D3	850
106	CR de Cucuron à la Motte d'Aigues	du CD 9 à la limite de Sannes	1080
107	CR de Pachil	du CD 9 à la limite de Sannes	1000
108	CR de Saint-Laurent	du CD 120 à la limite de la Motte d'Aigues	1100
109	CR de Raoux	du chemin de Pierre au CV 1	1000
110	CR d'Entraigues	du village au chemin de Cucuron à la Motte d'Aigues	1900
111	CR de Perluis	du CD 9 à la limite de Sannes	900
112	CR de Pétourlé	du chemin du Pétourlé au chemin de St Laurent	500
113	CR des Vaucèdes	du chemin de Cavaillet à St Martin à la limite de la Motte d'Aigues	400
114	CR de la Sendre	du chemin de Falgneau au CV 6	600
115	CR de Pinchina	du chemin de la Serrière au quartier de Pinchina	1400
116	CR de Roubian du Clos	du village au quartier de Roubian	1000
117	CR de la Tour d'Aigues	du chemin des Fourches au Village	1100
118	CR d'Enfernet	du CV 2 à Enfernet	300
119	CR de Pinchina	du CV 1 au Pinchina	1200
120	CR de Cavaillet à Saint-Martin	du CV 6 à la limite de St Martin de Cavaillon	4100
121	CR de Charopoine	du CD 189 au chemin de Falgneau	300
122	CR de la Blaque	du CV 2 au chemin de Cucuron à la Motte d'Aigues	500
123	CR de Vivier	du CV 4 à la ferme "Vivier"	800
124	Draille de Enfernet	du chemin d'Entraigues à Enfernet	500
125	Draille de Enfernet	du CD 120 au chemin du Pétourlé	400
126	CR des Fourches	du CD 120 au CD 9	1000
127	CR de Pétourlé	du CD 120 au CD 9	1600
128	CR de Perlin	du CV 3 à la parcelle n°429 section B1	625
129	CR de Falgneau	du CD 189 à la Ferme de Falgneau	2000
130	CR de Cornade	du CD 189 au CD 129	1330

NOUVEAU TABLEAU DES CHEMIN RURAUX année 2018			
N°	Dénomination	Désignation du point de départ au point d'arrivée	Longueur (mètres) approximative
103	CR des Brès	de la Vc Cc au Torrent du Loup	648
104	CR des Jonquiers	du CD 189 à la Vc F	574
105	CR de Falgnet	du CD 189 à la parcelle AM 195	842
108	CR de Saint-Laurent	du CD 120 au Vc H	790
109	CR de Raoux	de la Vc K à la parcelle AC44	344
110	CR des Molières	du CD 9 à la Vc K	1163
113	CR des Vaucèdes	de la Vc F à la limite de la Motte d'Aigues	352
114	CR de la Sendre	de la VC P à la VC O	642
115	CR de Serrière	du CR 103 à la parcelle AN 125	739
116	CR de Roubian	de la VC K à la parcelle AM-73	376
118	CR d'Enfernet	de la Vc K à AM 103	342
119	CR du Clôt	de la Vc K à la parcelle AD-155	920
122	CR de la Blaque	de la Vc K à la parcelle AL 39	558
123	CR de Vivier	de la Vc O à la parcelle AN 121	816
124	Draille de Enfernet	de la Vc M à la parcelle AM-61	550
126	CR des Fourches	du CD 9 à la Vc I	859
130	CR de Saint - Jean	du CD 189 à la Vc F	1420
131	Chemin de Figulières	du CD 9 à la Vc J	982
132	Traverse du Carré	du Vc C au Vc F	153
133	Chemin de Jas de Pécoul	de la Vc 13 à la Commune de la Motte d'Aigues	5535
134	Chemin de Tra Castrieu	de la VC D à la VC D	464
135	Chemin du Pied de Boeuf	de la Vc F à la Commune de la Motte d'Aigues	962
136	Chemin des Courbons	du CR 132 au virage le plus au NORD (voir plan)	1139
137	Chemin de Font Neuve	de la VC D à la parcelle AN48	320

Observation: les chemins ruraux qui ne sont plus mentionnés dans ce tableau sont supprimés (déclassés)

Flèche nord approximative

Département de VAUCLUSE
Commune de CABRIÈRES-D'AIGUES

N° d'Affaire 2014-110

repérage-sud-photo modif

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN MODIFICATIF
DES CHEMINS RURAUX et DES VOIES COMMUNALES à caractère de chemin
AU SUD DE LA COMMUNE SUR FOND DE PLAN CADASTRAL ET PHOTOS AERIENNES

ECHELLE : 1/4000

Système RGF 93
Projection CC 44

L'authenticité de ce document est assurée par la signature originale du Géomètre-Expert

Plan original établi en couleur

Reproductions strictement réservées

Nota : La précision relative des points (sommets) est de + ou - 50 centimètres

Plan établi le 13/03/2018
Plan dressé par M. FRITZ Jean
Géomètre-Expert à Venelles
Successeur de M. BLANC Jean-Gustave
Les Terrasses des Ribas
47, Avenue des Ribas, 13770 Venelles
Tél: 04 42 54 02 83
Fax: 04 42 54 14 56
Mail: jean.fritz.geometre@orange.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 5073

www.geometre-expert.fr

Légende:

- Tracé chemin rural
- Voie Communale indiquée dans le dossier de classement de la voirie communale (dressé par le Bureau d'Etudes de la Subdivision de Cavaillon Etat sur la sorgue ref: CAV.ISS ATESAT FEV/2007)
- Voie Communale à déclasser en Chemin Rural
- Chemin rural à classer en Voie Communale
- Route Départementale
- Limite de Commune

CR = Chemin Rural
CV = Chemin Vicinal (devenu VC = Voie Communale)
CD = Chemin Départemental (devenu Route Départementale)

Commune de Cucuron
Commune de Sannes
Commune de la Motte d'Aigues
CD 188
CD 120